

DEC210678DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis TORNATORE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de de l'unité UMR7366 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins (LIR3S)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

Vu la décision DEC200624INSHS du 7 juillet 2020 portant changement d'intitulé de l'unité UMR7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » par « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins » (LIR3S)

Vu la décision DEC201910INSHS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Vincent CHAMBARLHAC, Maître de conférence, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7366 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins (LIR3S), à compter du 01/09/2020 et jusqu'au 31 juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis TORNATORE, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 18 décembre 2020

Le directeur d'unité
M. Vincent CHAMBARLHAC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.